



Séance ordinaire du Conseil d'établissement

Date : **Mardi 23 janvier 2018**

Heure : **18 h 30 heures**

Lieu : **École du Carrousel – Salon du personnel**

Présents :	Madame Marie-Ève Corriveau	Madame Dominique Sévigny
	Madame Annie Pontbriand	Madame Caroline Vachon
	Madame Julie Benoit	Madame Huguette Lévesque
	Monsieur Christian Montpetit	Monsieur Daniel Brunelle
	Madame Julie Jacques	Madame Caroline Durand

Absents :	Madame Julie Rinfret	Madame Geneviève Lavoie
	Monsieur Laurent Samson	

PROCÈS-VERBAL

1. Organisation

1.1. Ouverture de l'assemblée et constatation du Quorum.

Ouverture de la réunion 18 h 33

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour reçu par courriel.

Adopté à l'unanimité

CÉ-18-01-
001

1.3. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Madame Jacques est la secrétaire d'assemblée.

1.4. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 novembre 2017.

Proposé par Madame Sévigny

Adopté à l'unanimité

CÉ-18-01-
002

1.5. Suivis au procès-verbal

Aucun suivi.



2. Parole au public

Aucun public présent.

3. Points de décision

3.1. Approbation des mesures dédiées

Madame Pontbriand nous présente le document officiel du ministère et les dépenses s'y rattachant. Une résolution type est proposée.

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU CARROUSEL - MESURES BUDGÉTAIRES DESTINÉES À UN TRANSFERT VERS LE BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Considérant que conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires de l'année scolaire 2017-2018 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements;

Considérant que les règles budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant qu'une reddition de comptes doit être faite dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

Considérant que la directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement la reddition de comptes qu'elle a complété dans CollecteInfo;

Considérant que la directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation de la Commission scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements;

Considérant que les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements peuvent être regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves;

Considérant que les directeurs d'établissement ont convenu lors de Comité consultatif de gestion de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par la Commission scolaire des Patriotes dans son attestation du



transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements;

Il est proposé par Madame Levesque :

Que le conseil d'établissement de l'école du Carrousel confirme que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées par la Commission scolaire des Patriotes à l'établissement et qu'elles ont fait l'objet d'un plan de déploiement de nouvelles ressources tel que présenté dans la reddition de comptes par la directrice de l'école.

CE-18-01-
003

Adopté à l'unanimité

3.2. COSP 3e cycle

Madame Pontbriand nous fait part des 3 axes choisis par les enseignants du 3^e cycle ainsi que les activités proposées pour chacun de ces axes.

- Connaissance de soi; social
- Connaissance de soi; scolaire
- Connaissance du monde scolaire

L'année prochaine, 6 axes seront obligatoirement travaillés.

CE-18-01-
004

Proposé par Monsieur Montpetit

Adopté à l'unanimité

4. Points d'information

4.1. Révision du calendrier du CÉ

Étant donné qu'il manque 3 membres réguliers, ce point sera envoyé par Doodle afin de changer certaines dates pour les rencontres à venir.

4.2. Comité de parents

Ce point sera abordé à la prochaine réunion.

4.3. Service de garde

Madame Lévesque résume les 2 dernières journées pédagogiques.

Elle fait présentement les papiers d'impôts qui seront remis sous peu aux parents.

4.4. La vie à l'école

- Madame Sévigny nous parle de la *zone 56*. Vif succès auprès des élèves qui peuvent passer une récréation à certains moments précis dans la salle polyvalente. Cette zone est exclusive aux élèves du 3^e cycle, ils peuvent y jouer à différents jeux.



- Deux règles sont appliquées : respect et sécurité.
- Bourse métro : pour la 3^e année consécutive, Madame Sévigny explique que le montant est utilisé pour l'achat de nourriture pour les ateliers de cuisine.
- Héma-Québec : les élèves de 6^e année sont ambassadeurs de la collecte de sang qui aura lieu le 5 février. Ils ont recueilli 56 noms de donneurs alors que l'objectif était de 50.
- Livraison des foulards en décembre dernier.
- Les classes de 5^e année ont recueilli de l'argent pour Leucan.
- À venir, confection de sacs réutilisables par les 6^e année.
- Le compostage du bac brun est fait à petite échelle pour l'instant.

5. Varia

Aucun varia.

Clôture de l'assemblée à 19 h32

Signature de la direction

Date

Signature du vice-président

Date

Julie Jacques, secrétaire

*Modifié le 13 mars comme adopté lors de la rencontre du 26 février 2018.
Numéro de la proposition : CÉ-18-02-02.*